

Règlement du Trophée Icare Cross Déodatien

Le Trophée est ouvert du 1^{er} janvier au 31 octobre 2025.

Il récompensera le pilote qui réalisera le plus grand vol de distance depuis un site de décollage de Saint-Dié-des-Vosges (le Kemberg, le Kiosque ou l'Ormont).

Déclaration d'un vol :

Un vol doit être déclaré dans les 10 jours.

Un pilote peut déclarer autant de vols qu'il le souhaite.

Pour déclarer un vol, le pilote doit remplir le formulaire de contact sur le site <http://www.icareclubvollibre.com/declarer-un-vol/>.

Il doit envoyer un lien de son vol sur lequel sa trace au format igc est disponible (CFD, Syride...) via le formulaire ou envoyer directement sa trace au format igc.

Dans le cas où le vol n'a pas déjà été déclaré à la CFD, le respect des zones aériennes sera vérifié avant validation.

Classement :

Le classement est mis à jour au fur et à mesure.

Il est disponible sur le lien suivant : <http://www.icareclubvollibre.com/icarecross/>

Pour le classement, des points sont attribués à chaque vol selon les mêmes règles que celles de la CFD (distance libre : 1km = 1pt, triangle plat : 1km = 1,2pt, triangle FAI = 1,4pt).

Trois classements sont proposés :

Le Trophée Open ouvert à toutes les catégories de voiles.

Le Classement Sport ouvert aux pilotes utilisant des voiles EN C et moins.

Le Classement Loisir ouvert aux pilotes utilisant des voiles EN B et moins.

Consignes de sécurité :

Les sites de Saint-Dié-des-Vosges se situent sous la TMA de Strasbourg (1980m). Repérez les zones aériennes susceptibles d'être traversées pendant votre vol et respectez les règles du vol à vue.

Ayez un équipement adapté à votre pratique et en bon état.

Consultez régulièrement la situation météo et suivez son évolution dans la journée.

Conservez des marges suffisantes à votre sécurité.

Responsabilité :

La participation à ce trophée se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de vérifier personnellement qu'il est assuré pour tous les risques liés à sa participation à ce trophée, risques envers lui-même et envers les tiers. Icare Club décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à ce trophée.

Droit à l'image :

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.